



# MUNICIPALITE DE SAVIESE

## Communiqué à la population

---

### Plan de protection - LOTO Halle des Fêtes

Au vu de la situation actuelle en lien avec le COVID-19, dans le cadre de l'organisation d'un loto, la Municipalité de Savièse exige le plan de protection suivant :

#### **Principe**

Dans le but d'appliquer les règles d'hygiène et de conduite de l'OFSP et de pouvoir garantir au mieux la protection des participants.

#### **Mesures générales**

##### Par les services communaux

- Nettoyage et désinfection des locaux avant chaque loto
- Mise à disposition de masques, de savon et de désinfectant en suffisance
- Mise à disposition de poubelles avec couvercle
- Pose des affiches officielles de l'OFSP, aux entrées de la Hall des Fêtes, concernant les règles d'hygiène et de conduite à respecter

##### Par les sociétés organisatrices

- **Port du masque obligatoire**
- Les organisateurs désignent une personne chargée de faire respecter le plan de protection
- Le loto se jouera à l'aide d'abonnements de soirée individuels. La vente de cartes volantes est autorisée
- Les sociétés organisatrices informeront les participants des mesures prises

**Comme le port du masque est obligatoire, la manifestation est limitée à 1'000 personnes.**

#### **Mesures à l'extérieur**

- Accueil et information (prévoir du personnel)
- Distribution de masque de protection
- Désinfection des mains
- L'entrée et la sortie de la salle seront séparées
- Marquage pour guider les participants
- Inviter les personnes à prendre, de suite, place dans la salle et à s'asseoir

### **Mesures dans la halle**

- Lors de la mise en place des infrastructures et/ou équipements, les organisateurs sont tenus de nettoyer/désinfecter tout mobilier, poignées de portes/fenêtres, interrupteurs et tout autre équipement auquel le public peut accéder
- Rappel au début du loto des règles d'hygiène et de conduite de l'OFSP ainsi que les mesures prises
- Seule la personne qui crie les numéros est exemptée du port du masque. Cependant, une fois cette tâche terminée, le port du masque est obligatoire. Elle se désinfectera régulièrement les mains
- Le contrôleur des numéros se désinfectera régulièrement les mains
- La distance qui sépare le crieur des premières tables sera d'au moins 5 m
- Tout le personnel engagé par la société portera le masque de protection et appliquera strictement les règles d'hygiène et de conduite de l'OFSP
- Le personnel en charge du tirage au sort sera équipé d'un flacon de désinfectant afin qu'avant chaque tirage au sort la personne puisse se désinfecter les mains
- Le personnel en charge de la gestion et de la distribution des lots se désinfectera régulièrement les mains
- Le personnel en charge de la vente des cartes volantes se désinfectera régulièrement les mains
- Les boissons seront servies exclusivement à table et tout le personnel en charge du service se désinfectera régulièrement les mains.

### **Mesures à la fin du loto**

- Rappel de ne pas se serrer les mains
- Inviter les participants à retirer le masque uniquement une fois à l'air libre
- Demander aux participants d'utiliser les poubelles avec couvercles pour la dépose des masques usagés
- Pas d'apéritif ou verrée à la fin de celui-ci
- Les organisateurs sont responsables de la gestion des déchets selon le concept choisi (sacs noirs ou sacs taxés)

### **Responsable plan de protection**

La société doit transmettre à la Commune les coordonnées de la personne chargée de faire respecter le plan de protection (selon le guide annexé).

Plan de protection approuvé par le Conseil communal, le 9 septembre 2020